

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex augmente son BAIIA(A) et son portefeuille de projets au 2^e trimestre

Faits saillants du 2^e trimestre

- **BAIIA(A) combiné de 107 M\$, en hausse de 4 M\$, soit 4 % de plus qu'au 2^e trimestre 2019**
- **Production éolienne combinée supérieure à la production du trimestre correspondant de 2019 et conforme à la production anticipée⁽¹⁾**
 - Production éolienne totale : Augmentation de 2 % vs 2019 et conforme à la production anticipée.
 - Production éolienne au Canada : Augmentation de 4 % vs 2019 et de 10 % vs la production anticipée.
 - Production éolienne en France : Diminution de 2 % vs 2019 et de 11 % vs la production anticipée.
- **Optimisation de l'entretien et la maintenance de parcs éoliens totalisant 412 MW de puissance installée**
 - Démarches complétées pour la prise en charge de l'entretien et de la maintenance de parcs éoliens totalisant une puissance installée de 272 MW (136 MW nette) au Canada et 67 MW en France
 - Signature de nouveaux contrats de maintenance pour des parcs éoliens totalisant 73 MW en France
- **Augmentation du portefeuille de projets de 103 MW principalement en phase préliminaire, 3 projets du Chemin de croissance passent de la phase sécurisée à prêt à construire et parc éolien de 15 MW mis en service**
 - 57 MW de projets solaires et 46 MW de projets éoliens ajoutés principalement en phase préliminaire du portefeuille de projets
 - Avancement de 3 projets sécurisés en phase prêts à construire incluant deux projets de repowering
 - Mise en service le 1^{er} août du parc éolien Santerre de 15 MW en France
- **Signature du deuxième contrat de vente d'électricité de Boralex directement à une entreprise (corporate PPA)**
 - Contrat d'une durée de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2021 conclu avec le groupe Auchan en France sur deux parcs éoliens existants en fin de contrat avec EDF d'une puissance installée totale de 16 MW.

Montréal, le 7 août 2020 - Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020, Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) enregistre des produits de la vente d'énergie de 121 M\$ (151 M\$⁽²⁾), un niveau équivalent au trimestre correspondant en 2019 et une hausse de 2 % sur une base combinée. Le BAIIA(A) de la Société a pour sa part augmenté de 4 % (4 %) sur le trimestre correspondant de 2019.

« La croissance de nos résultats est le reflet d'une hausse de la production éolienne au Canada ainsi que des multiples initiatives d'optimisation opérationnelles et financières au cours de la dernière année », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Dans le contexte de la COVID-19, nos équipes à tous les niveaux de la Société sont demeurées plus que jamais mobilisées et ont redoublé d'efforts et d'ingéniosité pour poursuivre le développement de nos activités et assurer la croissance actuelle et future de Boralex. Nous leur en sommes d'ailleurs très reconnaissants ».

⁽¹⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus, et pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

⁽²⁾ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon IFRS. Voir « Combiné - Mesure non conforme aux IFRS » ci-après.

Le 2^e trimestre de 2020 a été marqué par la bonne performance du secteur de l'éolien au Canada et par une diminution des frais de développement à la suite d'une gestion serrée des coûts dans cette période d'incertitude. L'optimisation de la maintenance pour des actifs totalisant 412 MW au Canada et en France a également été un élément important du trimestre. Boralex se réjouit également d'avoir signé son deuxième contrat de vente d'électricité directement avec une entreprise consommatrice d'électricité (*Corporate PPA*), le groupe Auchan en France, et travaille actuellement à la négociation d'ententes avec d'autres entreprises d'envergure en France et aux États-Unis.

Concernant les perspectives de la Société, M. Lemaire a ajouté « Nous poursuivons activement le développement de notre portefeuille de projets, lequel a d'ailleurs augmenté de 103 MW au cours du trimestre, ainsi que la soumission de nos projets dans des appels d'offres en France et dans l'État de New York. Nous voyons un fort potentiel de croissance dans ces deux marchés cibles suite aux énoncés formulés par les divers paliers de gouvernement visant à favoriser des plans de relance axés sur l'accélération du développement des énergies renouvelables. Nous comptons également sur la solidité de notre situation financière pour profiter d'opportunités d'acquisitions ou de partenariats créateurs de valeur qui pourraient se présenter au cours des prochains mois. »

Faits saillants du 2^e trimestre

Pour les périodes de trois mois closes le 30 juin

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | IFRS | | | | Combiné ⁽¹⁾ | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|------|------------------------|-----------|-----------|-----|
| | 2020 | 2019 | Variation | | 2020 | 2019 | Variation | |
| | | | \$ | % | | | \$ | % |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 937 | 1 009 | (72) | (7) | 1 217 | 1 267 | (50) | (4) |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 121 | 121 | — | — | 151 | 148 | 3 | 2 |
| BAlIA(A) ⁽¹⁾ | 86 | 83 | 3 | 4 | 107 | 103 | 4 | 4 |
| Résultat net | (6) | (15) | 9 | 57 | (5) | (15) | 10 | 67 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | (6) | (13) | 7 | 49 | (5) | (13) | 8 | 60 |
| Par action (de base et dilué) | (0,07 \$) | (0,14 \$) | 0,07\$ | 51 | (0,05 \$) | (0,14 \$) | 0,09\$ | 64 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 98 | 113 | (15) | (13) | 119 | 124 | (5) | (5) |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 51 | 55 | (4) | (5) | 66 | 59 | 7 | 12 |

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | Périodes de trois mois closes les | | | | Périodes de douze derniers mois clos le | | | |
|---|-----------------------------------|---------|-----------|--------|---|-------------|-----------|---|
| | 30 juin | 30 juin | Variation | | 30 juin | 31 décembre | Variation | |
| | 2020 | 2019 | \$ | % | 2020 | 2019 | \$ | % |
| Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽¹⁾ - IFRS | (4) | 16 | (20) | >(100) | 124 | 120 | 4 | 4 |

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport intermédiaire 2 2020 disponible sur les sites web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

⁽²⁾ Le volume de production du parc éolien NRWF pour lequel Boralex a reçu une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par l'IESO, a été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

Au 2^e trimestre 2020, Boralex a produit 937 GWh (1 217 GWh) d'électricité, ce qui représente une baisse de 7 % (4 %) comparativement aux 1 009 GWh (1 267 GWh) du trimestre correspondant de 2019. La diminution provient du secteur hydroélectrique lequel a connu une baisse de 15 % de sa production ainsi qu'à l'arrêt planifié de la centrale de Senneterre au Québec. La production du secteur éolien au Canada a été 1 % (4 %) plus élevée qu'au deuxième trimestre de 2019 et 7 % (10 %) plus élevée que la production anticipée. Cette bonne performance a cependant été partiellement contrebalancée par la diminution de 2 % de la production éolienne en France comparativement au deuxième trimestre 2019 et une production 11 % sous la production anticipée en raison de conditions de vent moins favorables au cours du trimestre.

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2020, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 121 M\$ (151 M\$), un niveau équivalent (en hausse de 3 M\$ ou 2 % sur une base combinée) comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2019. Cette augmentation sur une base combinée est attribuable à la production accrue des parcs éoliens détenus en coentreprise et entreprise associée au Canada compte tenu des conditions de vent plus favorables qu'au trimestre correspondant en 2019.

Pour le 2^e trimestre 2020, la Société enregistre un BAIIA(A) consolidé de 86 M\$ (107 M\$), en hausse de 3 M\$ (4 M\$) ou 4 % (4 %) par rapport au trimestre correspondant de 2019. Cette hausse découle principalement de la croissance des produits de la vente d'énergie éolienne au Canada, de la reprise de la production à la centrale hydroélectrique de Buckingham et de la diminution de frais de développement.

Au global, pour la période de trois mois close le 30 juin 2020, Boralex a enregistré une perte nette de 6 M\$ (5 M\$), contre une perte nette de 15 M\$ (15 M\$) pour la période correspondante de 2019. Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, il en résulte une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 6 M\$ (5 M\$) ou 0,07 \$ (0,05 \$) par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 13 M\$ (13 M\$) ou 0,14 \$ (0,14 \$) par action (dilué) pour la période correspondante de 2019. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation du BAIIA(A) enregistrée au cours du trimestre tel que décrit ci-dessus, ainsi qu'aux économies de frais d'intérêts liés aux récents refinancements et à la réduction des frais d'amortissement résultant de la modification des durées de vie de certaines composantes de parcs éoliens à partir du 1^{er} octobre 2019.

Faits saillants pour les périodes de six mois closes le 30 juin

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | IFRS | | | | Combiné ⁽¹⁾ | | | |
|---|-------------------|-------------------|-----------|------|------------------------|-------------------|-----------|-----|
| | 2020 | 2019 | Variation | | 2020 | 2019 | Variation | |
| | | | \$ | % | | | \$ | % |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 2 470 | 2 293 | 177 | 8 | 3 054 | 2 946 | 108 | 4 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 321 | 293 | 28 | 10 | 383 | 362 | 21 | 6 |
| BAIIA(A) ⁽¹⁾ | 235 | 214 | 21 | 10 | 276 | 257 | 19 | 7 |
| Résultat net | 38 | 16 | 22 | >100 | 32 | 16 | 16 | 98 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 35 | 16 | 19 | >100 | 29 | 16 | 13 | 84 |
| Par action (de base et dilué) | 0,36 \$ | 0,18 \$ | 0,18 \$ | >100 | 0,30 \$ | 0,18 \$ | 0,12 \$ | 70 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 230 | 178 | 52 | 29 | 252 | 196 | 56 | 27 |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 175 | 156 | 19 | 13 | 203 | 180 | 23 | 12 |
| | Au 30 juin | Au 31 déc. | Variation | | Au 30 juin | Au 31 déc. | Variation | |
| | | | \$ | % | | | \$ | % |
| Total de l'actif | 4 618 | 4 557 | 61 | 1 | 5 302 | 5 246 | 56 | 1 |
| Emprunts ⁽³⁾ | 3 125 | 3 067 | 58 | 2 | 3 703 | 3 660 | 43 | 1 |
| Projets ⁽⁴⁾ | 2 433 | 2 462 | (29) | (1) | 3 011 | 3 055 | (44) | (1) |
| Corporatifs | 692 | 605 | 87 | 14 | 692 | 605 | 87 | 14 |

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS.

⁽²⁾ Le volume de production du parc éolien NRWF pour lequel Boralex a reçu une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par l'IESO, a été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

⁽³⁾ Inclut la part à moins d'un an des emprunts et les frais de transactions, net de l'amortissement cumulé.

⁽⁴⁾ Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2020, Boralex a produit 2 470 GWh (3 054 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 8 % (4 %) comparativement aux 2 293 GWh (2 946 GWh) de la période correspondante de 2019. L'augmentation a été particulièrement prononcée au niveau de la production du secteur éolien en France qui a enregistré une production de 23 % supérieure à la même période un an plus tôt et de 14 % supérieure à la production anticipée.

Pour les périodes de six mois closes le 30 juin 2020, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 321 M\$ (383 M\$), en hausse de 28 M\$ (21 M\$) ou 10 % (6 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2019. Cette augmentation est à la fois attribuable à l'expansion de la base opérationnelle de la Société et à la production accrue des parcs éoliens français compte tenu des conditions de vent plus favorables au premier trimestre par rapport à l'an dernier.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2020, la Société enregistre un BAIIA(A) consolidé de 235 M\$ (276 M\$), en hausse de 21 M\$ (19 M\$) ou 10 % (7 %) par rapport à l'an dernier. Comme indiqué précédemment, cette augmentation découle des écarts favorables résultant de la contribution des sites mis en service au cours de la dernière année, y compris la reprise de la production à la centrale hydroélectrique de Buckingham, au Québec, ainsi que de l'augmentation du volume de production des parcs éoliens français par rapport à l'an dernier.

Au global, pour la période de six mois close le 30 juin 2020, Boralex a enregistré un résultat net de 38 M\$ (32 M\$), contre un résultat net de 16 M\$ (16 M\$) pour la période correspondante de 2019. Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex a été de 35 M\$ (29 M\$) ou 0,36 \$ (0,30 \$) par action (de base et dilué), comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 16 M\$ (16 M\$) ou 0,18 \$ (0,18 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2019. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du BAIIA(A) enregistrée au cours des six premiers mois de l'exercice tel que décrit ci-dessus ainsi qu'aux économies de frais d'intérêts liés aux récents refinancements et à la réduction des frais d'amortissement résultant de la modification des durées de vie de certaines composantes de parcs éoliens à partir du 1^{er} octobre 2019.

Perspectives

En 2019, la Direction de Boralex a dévoilé le plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre ses objectifs financiers pour 2023. Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels la Société a développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives supplémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus.

Le plan s'articule autour de quatre orientations principales et de trois objectifs financiers. Il découle d'une analyse rigoureuse du marché et des tendances dans le secteur des énergies renouvelables. Il s'inscrit également dans l'optique où une profonde et rapide transformation de l'industrie est en cours, en raison notamment des nombreuses innovations technologiques.

| LE PLAN STRATÉGIQUE EN UN COUP D'ŒIL | |
|---|---|
| Orientations | Objectifs financiers 2023 |
| <p>Croissance Poursuivre le développement des activités dans les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où la Société est déjà présente et qui offrent un fort potentiel de croissance pour les énergies renouvelables.</p> <p>Diversification Accroître notre présence dans le secteur de l'énergie solaire et prendre part au développement du marché du stockage d'énergie.</p> <p>Clientèle Adopter de nouveaux modèles d'affaires visant la vente d'énergie directement à des entreprises consommatrices d'électricité et la prestation de services complémentaires.</p> <p>Optimisation Maximiser les synergies et optimiser les coûts au sein de l'entreprise ainsi que diversifier nos sources de financement.</p> | <p>Flux de trésorerie discrétionnaires Obtention de flux de trésorerie discrétionnaires entre 140 M\$ et 150 M\$ en 2023, ce qui équivaldrait à une croissance annuelle composée d'environ 20 % pour la période 2018-2023.</p> <p>Dividende Versement d'un dividende ordinaire qui équivaut à un ratio de distribution de 40 % à 60 % des flux de trésorerie discrétionnaires.</p> <p>Puissance installée Développement du portefeuille d'actifs énergétiques pour atteindre une puissance installée brute gérée par la Société de plus de 2 800 MW en 2023.</p> |

Pour réussir la mise en œuvre de son plan stratégique et atteindre ses objectifs financiers, la Société s'appuie sur sa solide expertise en matière de développement de projets de petite et moyenne taille, ce qui constitue un avantage clé pour tirer parti des occasions qui se présentent dans des marchés de plus en plus concurrentiels, notamment celui de l'énergie solaire.

Borex déploie son plan stratégique en s'appuyant sur le potentiel de croissance offert par les marchés où elle exerce ses activités.

En Europe, le marché éolien français comporte un potentiel de croissance de 1,85 GW par année d'ici 2028 alors que le secteur solaire au sol compte également un fort potentiel de croissance avec une cible étatique de puissance additionnelle de 2 GW par année d'ici 2028 selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée le 23 avril dernier. En 2020, cette cible était de 1,3 GW par année pour l'éolien et 1 GW pour le solaire.

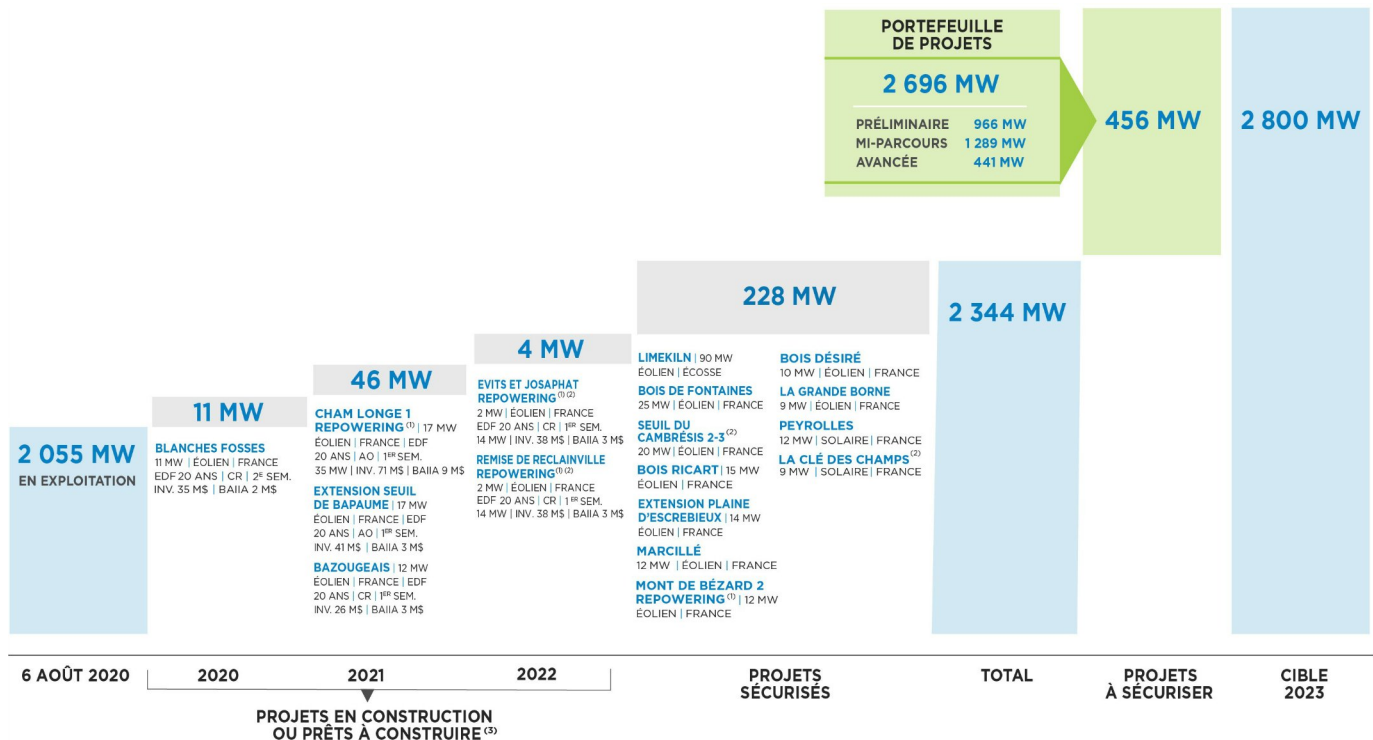
Du côté de l'Amérique du Nord, l'État de New York aux États-Unis a une cible d'augmentation de 1,7 GW en 2019 à 6 GW en 2023 pour le développement de l'industrie solaire selon le Green New Deal, soit plus de 1 GW par année en moyenne. Ce marché a été ciblé par Borex pour son futur développement selon l'orientation diversification tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

En date de publication de ce rapport, les autorités responsables en France et dans l'État de New York maintiennent leurs objectifs à long terme en dépit des effets à court terme de l'épidémie de la COVID-19 sur la poursuite des activités. Comme dans le cas de Borex, ces autorités ont mis en place un plan de continuité de leurs activités à compter du début mars. Au cours des mois de mai et juin, l'activité économique a graduellement repris en France et l'intention d'utiliser les énergies renouvelables comme élément important d'un plan de relance a été mentionnée par divers paliers de gouvernement. Au Québec, le premier ministre François Legault a récemment déclaré que l'énergie éolienne était compétitive et que les prochains projets énergétiques à voir le jour dans cette province devraient être éoliens.

Dans l'État de New York, le développement de projets sur le terrain a repris récemment. Dans ce marché, des actions sont suggérées afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables dans le plan de relance économique de l'État. De plus, le gouverneur de l'État a mentionné à plusieurs reprises son désir d'accélérer le développement du secteur des énergies renouvelables et d'assouplir certaines mesures afin d'atteindre les cibles. D'ailleurs, un livre blanc (white paper) publié récemment sur le sujet fait mention que le volume d'énergie renouvelable devrait être de 40 % plus élevé que le volume actuellement prévu dans les demandes de soumission de projets de 2021 à 2026 afin d'atteindre les cibles de 2030 de l'État de New York. Au Canada, l'activité économique reprend graduellement et de façon différente d'une province à l'autre. Les divers paliers de gouvernement préparent leur plan de relance mais aucun plan formel n'a encore été présenté.

Par ailleurs, les résultats des récents appels d'offres ont été annoncés comme prévu en France. Borex s'est vu octroyer des projets éoliens totalisant 42,5 MW ainsi que des projets solaires équivalant à 27,9 MW. L'appel d'offres de juillet a été complété comme prévu avec cependant un report d'une partie du volume prévu en novembre. Dans l'État de New York, les résultats du plus récent appel d'offres pour le solaire ont été annoncés en mars dernier. Borex a d'ailleurs été sélectionnée pour l'ensemble des projets pour lesquels elle a soumissionné, pour un total de 180 MW. L'appel d'offres suivant qui était prévu à l'été a été reporté en octobre 2020.

La Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés pour un total de 2 696 MW ainsi qu'un *Chemin de croissance* de 289 MW. Ces projets placent la Société en très bonne position pour atteindre la cible de 2 800 MW de puissance en 2023 tel qu'indiqué sur le schéma ci-dessous.



⁽¹⁾ Le projet Cham Longe 1 repowering remplace les éoliennes existantes par de nouvelles éoliennes pour une puissance totale sécurisée par l'entremise d'un nouveau contrat à long terme de 35 MW, soit un ajout de 17 MW sur la puissance actuelle. Le projet de Evits et Josaphat repowering représente une puissance totale de 14 MW, soit un ajout de 2 MW, celui de Remise de Reclainville repowering représente une puissance totale de 14 MW, soit un ajout de 2 MW et le projet Mont de Bézard 2 repowering représente une puissance totale de 24 MW, soit un ajout de 12 MW.

⁽²⁾ La terminologie des projets suivants a été modifiée au cours du deuxième trimestre de 2020: Louville repowering 1 pour Evits et Josaphat repowering, Louville repowering 2 pour Remise de Reclainville repowering, RIB2-3 pour Seuil du Cambrésis 2-3 et St-Christophe pour La clé des champs.

⁽³⁾ L'investissement total et le BAIIA annuel estimé pour les projets situés en France ont été convertis en dollars canadiens au taux de clôture au 30 juin 2020.

Afin que la mise en oeuvre du plan stratégique se traduise par une croissance disciplinée, tout en créant de la valeur pour les actionnaires, la Direction de Boralex suit l'évolution des trois critères retenus comme objectifs financiers.

Pour le 2^e trimestre, les flux de trésorerie discrétionnaires s'élevaient à un montant négatif (4) M\$, comparativement à un montant positif de 16 M\$ enregistrés à la période correspondante en 2019. La majeure partie de cette diminution des flux de trésorerie discrétionnaires est attribuable à une répartition différente des remboursements d'emprunts dans le temps suite au refinancement mis en place à la fin de 2019 en France. Malgré ces fluctuations trimestrielles importantes, le total des remboursements d'emprunts prévu en France pour l'exercice 2020 est équivalent à celui de 2019.

De plus, les distributions reçues des coentreprises et entreprises associées ont diminué de 6 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2020 comparativement à la même période de 2019 compte tenu d'un changement dans le calendrier de distribution suite au refinancement du parc éolien de LPI en décembre 2019 et à de conditions de vent moins favorable au Québec au premier trimestre.

Pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2020, les flux de trésorerie discrétionnaires ont atteint 124 M\$. Il est important de mentionner qu'au cours du quatrième trimestre de 2019 et du premier trimestre de 2020, nos flux de trésorerie discrétionnaires ont été avantagés par une production éolienne largement supérieure à la production anticipée en France.

Le dividende versé aux actionnaires au cours de la période de douze mois terminée le 30 juin 2020, équivalait à un ratio de distribution de 50 %, en ligne avec le ratio de distribution cible de 40 % à 60 % établi selon les objectifs financiers 2023 de la Société.

Enfin, au 6 août 2020, la puissance installée de Boralex s'élevait à 2 055 MW.

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 16 septembre 2020 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2020. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, aux objectifs financiers et aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le Combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus ainsi que dans le rapport de gestion de la Société résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Participations selon les normes IFRS. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-Part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50,00 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Pour plus d'information, se référer à la note *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- 30 -

Renseignements :

Médias

Isabelle Fontaine
Directrice, affaires
publiques et
communications
Boralex
819-345-0043
isabelle.fontaine@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex
514 213-1045
Stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.